



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-deuxième session
23 janvier-3 février 2022

Rapport national soumis en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Pakistan

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Introduction

1. Le lancement du quatrième cycle de l'Examen périodique universel atteste le succès de ce mécanisme universel de coopération. Réaffirmant son attachement à l'Examen, le Pakistan participera au cycle à venir avec la volonté de souligner les progrès accomplis dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de mettre en commun les meilleures pratiques, de recenser les problèmes rencontrés et de recueillir l'avis des diverses parties prenantes, notamment les États membres et les membres de la société civile.
2. Depuis le troisième cycle de l'Examen, le Pakistan a maintenu une coopération sans faille avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et s'est efforcé de s'acquitter de ses obligations internationales relatives aux droits de l'homme, notamment en soumettant des rapports aux organes conventionnels et en répondant aux communications des procédures spéciales. Il a récemment remis ses rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, au Comité des droits de l'homme, au Comité des droits de l'enfant et au Comité contre la torture.
3. Ces deux dernières années, comme d'autres pays en développement, le Pakistan a traversé, du fait de l'épidémie de COVID-19, des difficultés socioéconomiques inédites qui ont été aggravées par les récentes inondations dévastatrices induites par les changements climatiques. Malgré ces problèmes transversaux et le manque de moyens qui en a résulté, le pays a fait de gros efforts pour défendre et faire progresser les droits de l'homme et les libertés fondamentales et répondre aux besoins de base, notamment en mettant en place des filets de protection sociale pour les plus vulnérables et les plus défavorisés.

Méthodes

4. Le présent rapport a été établi conformément aux Directives générales pour la préparation des informations fournies dans le cadre de l'Examen périodique universel, énoncées dans la décision 17/119 du Conseil des droits de l'homme. À ce titre, il est le résultat d'un vaste processus de consultation inclusif et participatif, associant toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile. Le Ministère des droits de l'homme a diffusé les recommandations acceptées dans le cadre du troisième cycle de l'Examen auprès de toutes les parties prenantes fédérales et provinciales afin qu'elles envisagent les mesures législatives, stratégiques et administratives à prendre. Les informations sur la suite donnée à ces recommandations ont été recueillies dans le cadre d'une démarche systématique et institutionnalisée. À cet égard, des matrices et des questionnaires ont été conçus et distribués aux principaux ministères fédéraux et aux administrations provinciales, ainsi qu'aux cellules chargées de la mise en œuvre des traités, afin qu'ils formulent des observations et collectent des informations. Des consultations ont été organisées aux niveaux fédéral et provincial entre des représentants de l'État et des organisations de la société civile, afin de recueillir les contributions de celles-ci et de finaliser les réponses.

I. Engagements internationaux en matière de droits de l'homme (recommandation 152.8)

5. Le Pakistan a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et y a adhéré le 3 décembre 1996.

II. Coopération avec les mécanismes des droits de l'homme (recommandations 152.32, 152.38, 152.39, 152.40, 152.41, 152.42, 152.43 et 152.44)

6. Le Pakistan collabore étroitement et activement avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, notamment le Conseil des droits de l'homme et ses procédures et forums connexes, y compris les organes conventionnels et les procédures spéciales. En 2020, il a été élu membre du Conseil pour la cinquième fois depuis la création de celui-ci et contribue

activement à ses travaux et aux textes qui en sont issus. La même année, les autorités pakistanaïses ont invité quatre titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, notamment l'Experte indépendante sur la dette extérieure, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation et la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, à se rendre dans le pays. Elles continuent en outre d'étudier activement les demandes d'autres titulaires de mandat. En juillet 2022, l'ancienne Haute-Commissaire aux droits de l'homme, Michele Bachelet, s'est rendue au Pakistan, où elle a eu des discussions fructueuses avec ses interlocuteurs.

7. Le Ministère des droits de l'homme collabore avec plusieurs parties prenantes, notamment les administrations provinciales, la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission nationale de la condition féminine, la Commission nationale des droits de l'enfant et la Commission nationale des minorités, en vue d'adopter des politiques et des mesures administratives conformes aux obligations internationales du Pakistan en matière de droits de l'homme et de lui permettre de respecter ses engagements volontaires. Les autorités s'emploient en permanence à transposer en droit interne les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en adoptant des lois sur la famille, les femmes et les enfants, en encourageant les services de détection et de répression à respecter les obligations relatives aux droits de l'homme qui incombent au pays, en renforçant les capacités des institutions nationales des droits de l'homme et en collaborant avec les membres de la société civile. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action national. Ces quatre dernières années, plusieurs lois importantes ont été adoptées, notamment la loi de 2018 sur la protection de l'enfant (Territoire de la capitale Islamabad), la loi de 2018 sur le système de justice pour mineurs, la loi de 2018 sur les personnes transgenres, la loi de 2018 sur la prévention de la traite des personnes, la loi (Zainab) de 2020 sur le dispositif d'alerte, de secours et de relèvement, la loi de 2020 sur les droits des personnes handicapées (Territoire de la capitale Islamabad), la loi de 2020 sur les personnes âgées (Territoire de la capitale Islamabad), la loi de 2020 sur l'aide juridictionnelle et les autorités judiciaires, la loi de 2020 sur les droits des personnes handicapées (Territoire de la capitale Islamabad), la loi de 2021 sur la protection des journalistes et des professionnels des médias, la loi de 2021 modifiant le droit pénal, la loi de 2021 sur le viol (procès et enquête) et la loi de 2022 sur la protection des femmes contre le harcèlement au travail (modification).

8. Le Pakistan possède un cadre législatif national et provincial, dont près de 400 dispositions sont directement liées aux droits de l'homme fondamentaux inscrits dans la Constitution et aux conventions internationales et 800 autres sont indirectement liées. On citera, par exemple, la loi de 2006 modifiant le droit pénal relatif à la protection des femmes et la loi de 2016 portant deuxième modification du droit pénal. Ces textes modifient le Code pénal de 1860 par l'ajout des articles 375 et 376, renforçant ainsi le cadre national de lutte contre le viol.

9. Les juges ont également été actifs dans le domaine des droits de l'homme et se sont montrés sensibles à ces questions, en faisant référence, dans plusieurs décisions, aux instruments internationaux. La Haute Cour d'Islamabad a ainsi rendu un arrêt historique dans l'affaire *Mumtaz Bibi v Qasim*, dans lequel elle rappelle que le Pakistan étant partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, le mariage des enfants de moins de 18 ans est illégal et que, partant, les contrats de mariage ainsi contractés sont nuls *ab initio*.

10. Le Pakistan a également renforcé ses mécanismes de suivi et de mise en œuvre. Outre qu'il supervise différentes cellules chargées de la mise en œuvre des traités aux niveaux fédéral et provincial, le Gouvernement a créé diverses commissions des droits de l'homme et lancé plusieurs projets afin de suivre et d'appliquer les conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles le Pakistan est partie. Le projet de mécanisme national d'élaboration des rapports et de suivi a été lancé sur la base de lignes directrices élaborées par l'ONU. Le Ministère des droits de l'homme mène, dans le cadre de son programme de sensibilisation aux droits de l'homme, une campagne d'information sur l'éducation à ces droits d'un coût initial approuvé de 55 millions de roupies pakistanaïses.

11. Le Ministère des droits de l'homme a mis en place un système de gestion des informations sur les droits de l'homme qui tient à jour une base de données et favorise une coordination efficace entre les parties prenantes et les partenaires d'exécution. Au sein des

directions fédérales et provinciales des droits de l'homme, qui relèvent du Ministère, des cellules ont également été créées afin d'orienter les plaintes et accorder réparation aux victimes.

12. Un cadre national des politiques d'égalité femmes-hommes a été créé en 2022. Afin de faciliter la mobilité et l'autonomisation des femmes, le Gouvernement a approuvé un projet de 400 millions de roupies dans le cadre duquel des femmes actives et des étudiantes bénéficieront de motos à des tarifs subventionnés, dans un premier temps dans le Territoire de la capitale Islamabad, puis partout ailleurs dans le pays. Conformément à l'engagement du Gouvernement de promouvoir l'autonomisation des femmes et de se conformer aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, un autre projet a été élaboré qui doit permettre de prévenir, d'examiner et de réparer les violations des droits de l'homme commises dans le cadre d'opérations commerciales.

13. Le Pakistan renforce en permanence ses programmes et politiques publiques dans les domaines du développement, de l'inclusion, de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre les inégalités et la discrimination. La Politique de sécurité nationale pour la période 2022-2026 met l'accent sur la sécurité économique et humaine, le progrès et le développement. La sécurité humaine devant être prioritaire, cette politique fait expressément référence au respect de l'état de droit et à la mise en place d'un système judiciaire réactif et impartial.

III. Renforcement des institutions nationales des droits de l'homme, mesures législatives et stratégiques (recommandations 152.45, 152.46, 152.47, 152.48, 152.49, 152.50, 152.51, 152.52, 152.53, 152.54, 152.55, 152.56, 152.57, 152.58, 152.59, 152.60, 152.61, 152.62, 152.63, 152.64, 152.65, 152.67, 152.68, 152.69, 152.70, 152.71 et 152.72)

14. Le Ministère des droits de l'homme joue un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Pour le renforcer sur le plan institutionnel, un projet d'un montant initial approuvé de 59,7 millions de roupies, dont 20 millions ont été alloués pour l'exercice 2019-2020, a été lancé. Un autre projet vise à renforcer les directions régionales des droits de l'homme, par la rénovation des infrastructures existantes et la dotation en personnel nécessaire. En outre, des organismes dont les fonctions se chevauchaient, tels que Conseil de la protection sociale, ont été supprimés, et de nouvelles institutions ont vu le jour, comme l'Institut de protection de l'enfance, le Centre de protection des personnes transgenres et le Conseil des personnes âgées. Les institutions de protection sociale et d'éducation spécialisée ont été fusionnées et placées sous l'autorité administrative du Ministère des droits de l'homme.

15. Les autorités pakistanaises ont conscience de l'importance des institutions nationales des droits de l'homme, qui sont un maillon essentiel du dispositif national de défense des droits de l'homme. Afin de consolider ces institutions, le Ministère des droits de l'homme a mené à bien le projet triennal de renforcement des capacités « Haqooq-e-Pakistan », dont le budget total s'élevait à 7,9 millions d'euros. Pour renforcer le mécanisme global d'établissement de rapports, les cellules chargées de la mise en œuvre des traités ont été réunies en un organe de suivi bien coordonné, capable d'obtenir des données de base sur l'exécution des projets et de repérer les failles législatives et administratives.

16. La Commission nationale des droits de l'homme a été créée par un mandat législatif, conformément à la loi de 2012 sur la Commission nationale des droits de l'homme. Organe autonome, indépendant du Gouvernement sur le plan fonctionnel, elle dispose de larges pouvoirs, dont ceux d'enquêter sur les plaintes relatives aux violations des droits de l'homme. Elle publie des rapports d'enquête sur diverses situations concernant les droits de l'homme, notamment sur les questions liées aux minorités et aux communautés vulnérables. Elle jouit d'une autonomie financière et dispose d'un financement distinct pour s'acquitter de ses fonctions. Son budget initial pour la période 2019-2020 a été porté à 93 millions de roupies, ce qui représente une hausse de 20 millions de roupies. Elle bénéficie en outre d'un soutien financier et technique de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme et du PNUD. Elle est par ailleurs autorisée à générer ses propres ressources et à

recevoir des subventions et des dotations financières. Elle s'emploie activement à remplir les critères requis pour être accréditée par l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme.

17. La Commission nationale de la condition féminine, créée par la loi éponyme de 2012, est un organe statutaire indépendant doté des pouvoirs d'une juridiction civile. Elle a pour rôle principal d'examiner et d'évaluer les lois, les politiques et les programmes relatifs aux droits des femmes, de surveiller leur application et d'assister et de conseiller les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des instruments internationaux et l'exécution des obligations internationales qui incombent au pays.

18. Le Gouvernement a par ailleurs confié à la Commission nationale des minorités la mission de protéger et de promouvoir les droits des minorités dans le pays. La Cour suprême s'est également penchée sur les questions intéressant les minorités et a créé une commission composée d'un seul membre.

19. La Commission nationale des droits de l'enfant est également opérationnelle. Conformément aux Principes de Paris, elle est pluraliste dans sa composition et indépendante dans son fonctionnement. Elle compte deux enfants parmi ses membres et s'est vue allouer un budget de 30 millions de roupies pour l'exercice 2022-2023.

A. Plan d'action national en faveur des droits de l'homme

20. En ce qui concerne l'exécution du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme, le Pakistan s'est engagé à atteindre les objectifs qui y sont fixés. Il a, à cette fin, révisé et actualisé le Plan d'action de 2016, en mettant l'accent sur six priorités thématiques et soixante mesures. En outre, un projet de développement du secteur public intitulé « Exécution du plan d'action en faveur des droits de l'homme » et un groupe de travail national ont été mis en place afin d'atteindre les objectifs et les cibles du Plan d'action.

B. Sensibilisation et éducation aux droits de l'homme

21. Le Pakistan a poursuivi ses efforts pour faire en sorte que les femmes, partout dans le pays, soient informées de leurs droits et des voies de recours à leur disposition. Le Ministère des droits de l'homme et les institutions nationales des droits de l'homme, telles que la Commission nationale de la condition féminine et la Commission nationale des droits de l'enfant, collaborent pour mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au moyen de textes législatifs, de mesures générales, d'activités de recherche et d'opérations de sensibilisation. La Commission nationale de la condition féminine a par exemple mené des actions de sensibilisation en diffusant, notamment sur des supports numériques, des affiches en ourdou et en anglais consacrées aux lois réprimant les agressions à l'acide, le mariage des mineurs, le harcèlement sur le lieu de travail et le viol.

22. Au niveau provincial, la Commission de la condition féminine du Penjab a élaboré des documents d'information sur les lois, notamment sur les droits successoraux et patrimoniaux des femmes, l'enregistrement des naissances et la prévention des mariages précoces et des mariages forcés. Des séances d'information ont été tenues dans des établissements d'enseignement et des brochures ont été distribuées dans 36 districts du Penjab. La Commission de la condition féminine du Khyber Pakhtunkhwa a organisé des campagnes et des ateliers de sensibilisation au droit, en collaboration avec des organisations de la société civile et des chefs religieux. Elle fournit également un appui technique au médiateur provincial en ce qui concerne les faits de harcèlement. Par ailleurs, au Baloutchistan, le Département pour la promotion de la femme a organisé, avec l'appui d'ONU-Femmes, des ateliers de sensibilisation à la lutte contre la violence de genre.

23. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour sensibiliser les juges, avocats et autres fonctionnaires de justice aux droits de l'homme et renforcer leurs capacités dans ce domaine. Le Ministère des droits de l'homme a lancé en 2018 un projet visant à organiser, à l'intention des procureurs et du personnel des tribunaux, des ateliers de sensibilisation aux lois

protégeant les femmes. En juillet 2021, 467 de ces professionnels avaient ainsi été formés, dans le cadre de 12 ateliers. Le Ministère a mis en place des programmes de formation à l'intention du personnel judiciaire des districts du Sind et du Baloutchistan. Dans la province du Sind, ce sont environ 360 juges et 360 procureurs qui ont été formés, contre près de 175 juges et 150 procureurs dans la province du Baloutchistan. Dans la province du Sind, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a formé des policiers, des magistrats et des procureurs. Dans le Khyber Pakhtunkhwa, le PNUD a formé 63 fonctionnaires de justice et 12 membres du personnel des tribunaux dans le cadre de 75 ateliers, portant à 2 167 le nombre total de ces professionnels formés dans cette province.

24. L'École fédérale de la magistrature et les écoles provinciales de la magistrature ont également mis en place des programmes afin de renforcer les capacités du personnel judiciaire dans le domaine du droit international des droits de l'homme. Entre juillet et décembre 2019, 160 juges, 126 fonctionnaires de justice et 126 procureurs ont reçu une formation à l'École de la magistrature du Penjab. Entre 2016 et 2019, les autorités du Penjab ont organisé 22 ateliers qui ont permis de sensibiliser 1 168 juges et fonctionnaires de justice à la législation sur le genre et la discrimination.

25. L'École de la magistrature du Khyber Pakhtunkhwa a également organisé divers ateliers de formation sur les droits des femmes, la prise en compte des questions de genre, l'autonomisation et la succession. L'École de la magistrature du Baloutchistan a quant à elle tenu des réunions de formation sur les droits de l'enfant, la protection de l'enfance et la justice pour enfants, les droits de l'homme, les techniques d'enquêtes fondées sur la criminalistique et les principes de la déontologie judiciaire. Le 26 avril 2019, le Ministère des droits de l'homme et l'École de la magistrature du Sind ont signé un mémorandum d'accord par lequel les deux parties se sont engagées à œuvrer ensemble au renforcement des capacités des juges de cette province. Quelque 55 magistrats et 28 procureurs ont été formés dans le cadre de cet accord.

IV. Discrimination (recommandations 152.73, 152.75, 152.76, 152.77, 152.78, 152.79, 152.80, 152.81, 152.83, 152.84, 152.91 et 152.92)

26. Dans ses articles 3 et 25, la Constitution garantit le droit à l'égalité pour tous, sans distinction, et dispose que des mesures palliatives peuvent être prises afin de créer, pour chacun, un environnement protecteur et exempt de toute discrimination. Le Gouvernement fédéral a pris des mesures concrètes pour protéger les droits des personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les minorités et les personnes handicapées.

27. Le Ministère des affaires religieuses et de l'harmonie interconfessionnelle prépare, en concertation avec toutes les parties prenantes, une politique nationale relative à l'harmonie interconfessionnelle. À cela s'ajoute la création d'un fonds d'assistance aux minorités, qui a pour but d'aider celles-ci à financer les petits travaux d'entretien de leurs lieux de culte. En outre, les segments pauvres de ces minorités reçoivent une aide financière et les étudiants qui en sont issus bénéficient de bourses au mérite.

28. Le Gouvernement a également promulgué des lois afin de lutter contre toutes les formes de discrimination, en particulier celles subies par les femmes, les personnes transgenres et les personnes handicapées. La loi de 2018 sur la protection des droits des personnes transgenres garantit les droits fondamentaux des citoyens transgenres. Elle protège également d'autres droits fondamentaux comme le droit à la succession, le droit à l'éducation, le droit au travail décent, le droit à la propriété et le droit de participer à la conduite des affaires publiques. Par ailleurs, il existe à Islamabad un Centre pour la protection des personnes transgenres, qui offre à ces personnes un hébergement, des services de réadaptation et une prise en charge médicale et psychologique.

29. En outre, la loi de 2020 relative à l'application du droit de propriété des femmes protège le droit des femmes d'accéder à la possession et à la propriété, et prévoit des sanctions en cas de violation de ces droits par le harcèlement, la contrainte, la force ou la fraude.

30. Dans le Territoire de la capitale Islamabad, la loi de 2020 sur les droits des personnes handicapées a été promulguée, conformément à la Convention relative aux personnes handicapées, qui vise à protéger les droits de ces personnes et à améliorer leur situation dans les domaines social, économique et politique. Un conseil a été créé pour faire appliquer cette loi et améliorer l'accès, sans discrimination, des personnes handicapées aux services de base tels que les soins de santé, l'éducation, l'emploi, les transports et les moyens de communication.

31. Créé en 2021, l'Institut de protection de l'enfance a permis d'améliorer la prise en charge des enfants ayant besoin de protection et d'améliorer la coordination entre les différents organismes s'occupant de cette question.

32. Les autorités fédérales et provinciales continuent d'appliquer, entre autres mesures palliatives, les quotas réservant 5 % des emplois aux minorités. Le Gouvernement du Penjab a également imposé un quota de 2 % de personnes issues des minorités dans les universités publiques et d'autres établissements d'enseignement. Dans la province du Khyber Pakhtunkhwa, un quota réservant 2 % des admissions aux 27 universités publiques à des personnes issues de minorités a été approuvé, ce qui facilite l'accès de cette catégorie de la population aux études supérieures. Au Penjab, l'Autorité de la formation technique et professionnelle et le Département des droits de l'homme et des affaires des minorités ont formé gratuitement 1 679 femmes issues de communautés minoritaires.

V. Objectifs de développement durable (recommandations 152.94, 152.95, 152.96 et 152.97)

33. Le Pakistan a donné la priorité aux objectifs de développement durable en les intégrant dans son Programme national 2030 et en prévoyant les ressources nécessaires à leur réalisation. Au sein du Ministère de la planification, du développement et des initiatives spéciales, une équipe spéciale assure la coordination au niveau national et des unités d'appui ont été créées au niveau provincial.

34. Au niveau provincial, le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a mis en place plusieurs réformes et la stratégie de développement actuelle met l'accent sur l'amélioration de la gouvernance, en particulier au niveau des directions chargées de l'éducation et de la santé, de la lutte contre les changements climatiques, de la gestion des risques de catastrophe, de l'autonomisation et de l'emploi des jeunes, de l'égalité des genres et de l'inclusion, et de la culture, des sports, des arts et des communications/médias.

35. Afin de surmonter les problèmes liés à l'énergie, le Gouvernement fédéral a introduit en 2019 la politique des énergies de substitution et des énergies renouvelables, qui vise à augmenter la part de l'électricité produite à partir de sources renouvelables, actuellement de 5 % environ, pour la porter à 30 % d'ici à 2030. Au début de 2022, le Ministère des changements climatiques a annoncé avoir actualisé la Politique nationale relative aux changements climatiques afin de renforcer la résilience du pays face aux effets néfastes des changements climatiques et faciliter sa transition vers une économie à faible empreinte carbone.

36. Le Gouvernement du Penjab a lancé un programme afin de relever les défis posés par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. Parmi les grandes mesures prises en faveur du développement durable figurent les réformes économiques et les réformes de la gestion de l'électricité, qui ont permis de réduire les besoins électriques par la promotion des ressources renouvelables et l'installation de panneaux solaires dans les écoles, les hôpitaux et les bâtiments publics. Par ailleurs, des ensembles de bâtiments économes en énergie ont été construits.

37. D'autres projets liés aux objectifs de développement durable ont été menés au Penjab, dont un a conduit à la création du Conseil de développement des énergies. Le Conseil s'emploie à développer des unités de production d'énergie propre, renouvelable et durable. Plusieurs projets d'énergie solaire ont ainsi permis d'accroître les capacités du réseau national de 2,3 milliards de KWh. Le Conseil soutient également le développement de 17 projets de petites centrales hydroélectriques dans 15 districts. Entre 2018 et 2021, le Penjab a installé 1 967 systèmes de contrôle de la pollution atmosphérique et 333 stations de traitement des effluents d'entreprises industrielles.

38. Le Gouvernement du Sind a entrepris des efforts ciblés afin d'intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans ses politiques et de le mettre en œuvre en l'adaptant aux réalités locales. Dans un premier temps, les objectifs de développement durable ont été classés par ordre de priorité sur la base de consultations multipartites et d'analyses reposant sur des données, en tenant compte de la gravité des questions et des problèmes liés au développement, de la disponibilité des ressources et des moyens socioéconomiques, du rapport coût-avantage des objectifs et de l'ampleur des effets attendus.

39. La Stratégie globale de développement et de croissance du Baloutchistan pour la période 2018-2024 vise à tirer parti des possibilités offertes par le Programme 2030. Un Comité technique provincial a été chargé de piloter l'adaptation des objectifs aux réalités locales et de conseiller l'Unité d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable. Par ailleurs, cinq comités thématiques ont été établis autour des questions liées la création et à la gestion d'emplois, à l'eau, l'énergie et l'environnement, à la santé, à l'agriculture et à l'éducation.

VI. Lutte contre le terrorisme (recommandations 152.98, 152.99 et 152.101)

40. Le Pakistan est pleinement résolu à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, tout en luttant contre le terrorisme. La loi contre le terrorisme met en place plusieurs garde-fous juridiques et administratifs afin de protéger les droits fondamentaux, notamment le droit à une procédure régulière et à un procès équitable, dans les affaires liées au terrorisme. Elle prévoit par exemple de lourdes sanctions pour les membres des forces de l'ordre qui commettraient des irrégularités lors d'enquêtes et renforce les garanties constitutionnelles pendant l'arrestation et la détention.

41. Le système judiciaire indépendant s'emploie à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, même lorsqu'il est saisi d'affaires liées au terrorisme. En 2019, la Cour suprême a défini les lignes directrices qui déterminent les cas dans lesquels la législation antiterroriste s'applique. Dans son arrêt historique *Ghulam Hussain vs. the State*, elle a précisé de manière probante et étroite la notion de terrorisme et la manière dont elle s'applique dans les affaires pénales, empêchant ainsi tout détournement de la loi contre le terrorisme. Selon cet arrêt, pour que les dispositions de la loi de 1997 contre le terrorisme puissent être invoquées, trois critères doivent être réunis : a) il doit y avoir *actus reus* ; b) il doit y avoir *mens rea* ; et c) les deux premières conditions doivent s'accompagner d'une intention de promouvoir une cause idéologique, politique ou religieuse. Dans l'arrêt, la Cour recommande également au législateur de limiter le champ d'application de la loi de 1997 contre le terrorisme en en modifiant le préambule de sorte qu'il ne porte que sur les actes de terrorisme, et en supprimant l'annexe III. Le Gouvernement pakistanais réfléchit activement à la suite à donner à cet arrêt.

42. En outre, le règlement de 2011 relatif aux mesures de soutien au pouvoir civil a été établi dans le strict respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ainsi, il punit le recours excessif ou abusif à la force pendant les interventions. Toutes les personnes appréhendées pendant d'une intervention sont placées dans des centres d'internement déclarés et signalés. Leur cas est régulièrement examiné par les conseils de surveillance et signalé par les gouvernements provinciaux.

VII. Exécutions et détentions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et disparitions forcées (recommandations 152.131 et 152.132)

43. Le Gouvernement a présenté un projet de loi visant à ériger les disparitions forcées en infraction. Examiné et approuvé par l'Assemblée nationale, le projet est désormais transmis au Sénat.

44. Les cas présumés de disparition sont examinés de façon rapide et efficace par la Commission d'enquête sur les disparitions forcées.

45. La Commission est une entité juridique auprès de laquelle les familles de personnes présumées disparues peuvent porter plainte. Les familles sont tenues informées de l'évolution de l'enquête et les audiences concernant leur affaire ont lieu en leur présence. Le dépôt de plainte est entièrement gratuit et les plaignants ne sont pas tenus d'être représentés par un avocat devant la Commission. En outre, les audiences se tiennent dans les capitales provinciales, ce qui évite aux plaignants d'avoir à payer les frais de transport pour se rendre dans la capitale fédérale. Ces efforts concertés ont permis à la Commission d'enquête sur les disparitions forcées de résoudre la majorité des cas dont elle était saisie. La diminution globale des cas de disparitions présumées soumis au Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires illustre cette tendance positive.

VIII. Torture (recommandation 152.134)

46. Le projet de loi de 2021 sur la torture, les décès et les viols en détention (prévention et répression), adopté par l'Assemblée nationale en août 2022, a également été approuvé par le Sénat. Il donne une définition large de la « torture », qui désigne notamment tout acte par lequel une douleur ou des souffrances physiques aiguës sont intentionnellement infligées à une personne aux fins d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis. Il énonce en outre les peines applicables en cas de torture, de décès en détention et de viol en détention, telles que prévues par le Code pénal de 1860.

IX. Améliorations du système de justice pénale (recommandations 152.136, 152.137, 152.138, 142.141, 152.143 et 152.146)

47. Le Gouvernement évalue actuellement l'état des prisons pakistanaises, notamment les problèmes de surpopulation. Des mesures sont prises pour mettre les politiques nationales en conformité avec les conventions et traités internationaux et améliorer encore la situation des droits de l'homme dans les prisons.

48. Au niveau provincial, les autorités ont approuvé la construction d'établissements pénitentiaires afin de réduire la surpopulation carcérale. Au Penjab, huit prisons de district, un établissement de haute sécurité et une prison pour détenus purgeant des peines de courte durée ont été construits entre 2012 et 2018. La construction d'établissements dans deux villes devrait permettre de réduire la surpopulation carcérale de 42 à 30 %. Dans le Sind, plusieurs établissements pénitentiaires sont en cours de construction dans le district de Thatta. Les prisons des districts de Malir (Karachi) et de Shikarpur sont en cours d'agrandissement.

49. Les autorités provinciales modifient également leur législation en matière de libération conditionnelle. Au Penjab, la loi de 2019 relative aux services de probation et de libération conditionnelle crée, dans ces deux domaines, un dispositif rationnel et efficace. Ces services évaluent les risques posés par les délinquants ainsi que leurs besoins, établissent des plans d'action avec eux, gèrent les risques qu'ils peuvent représenter, tiennent à jour les données les concernant, veillent au respect des conditions de remise en liberté et de libération conditionnelle et facilitent leur réinsertion. Conformément à la loi, les règles fixant les modalités de la libération conditionnelle ont été établies et une Commission des libérations conditionnelles a été constituée. En outre, en vertu de la loi modifiée sur la remise en liberté pour bonne conduite, un système d'information sur la gestion des délinquants a été développé afin de faciliter la surveillance et le suivi effectifs des bénéficiaires d'un sursis probatoire ou d'une mesure de libération conditionnelle.

50. Adoptée en 2019, la loi sur les prisons et les services pénitentiaires du Sind vise à préserver les droits fondamentaux de toute personne en détention, en veillant à ce qu'elle soit détenue dans un lieu sûr et bénéficie d'une aide à la réinsertion. Conformément à cette loi, la remise en liberté des détenus âgés a déjà débuté et un recensement a été effectué.

51. Dans la province du Khyber Pakhtunkhwa, des magistrats tiennent audience chaque vendredi dans des camps de prisonniers afin de trancher les affaires de faible importance.

Quelque 2 860 litiges ont ainsi été réglés. Par ailleurs, le Système d'information sur la gestion des détenus a été installé dans 14 établissements.

52. Le Gouvernement fédéral et le pouvoir judiciaire ont pris plusieurs mesures, notamment le recours aux technologies de l'information dans la gestion des dossiers, pour résorber l'arriéré judiciaire et modifier le Code de procédure pénale, le droit de la preuve (Qanoon-i-Shahadat), le Code pénal et d'autres lois connexes. Le droit à un procès équitable, qui est consacré par la Constitution, revêt une importance capitale en ce qu'il doit permettre, par des mesures concrètes, à l'État de rendre rapidement justice et d'améliorer l'ensemble de la chaîne pénale au Pakistan. La Cour Suprême s'autosaisit des affaires relevant de l'intérêt public ou intéressant les droits fondamentaux. Afin d'offrir une aide juridictionnelle aux personnes qui n'ont pas les moyens d'intenter une action, le Gouvernement a créé l'Autorité judiciaire chargée de l'aide juridictionnelle. Par ailleurs, le Gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces ont renforcé le ministère public, en lui donnant davantage de moyens et de poids.

X. Minorités/harmonie interconfessionnelle/lois sur le blasphème (recommandations 152.147, 152.163, 152.164, 152.165, 152.166, 152.168, 152.182 et 152.183)

53. Afin de protéger les minorités et les encourager à participer à la vie publique, le Gouvernement a pris plusieurs mesures législatives, stratégiques et administratives. Sur le plan stratégique, dans le cadre du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme, il accorde une attention particulière à la protection des droits des minorités. Une politique nationale relative à l'harmonie interconfessionnelle est également en cours d'élaboration, en concertation avec les parties prenantes. Les administrations provinciales ont également mis en place des mécanismes leur permettant d'enquêter sur les allégations de violence à l'égard des minorités et de traduire les auteurs en justice. Toutes les unités de terrain de la police ont été sensibilisées aux droits des minorités.

54. Le Gouvernement est déterminé à lutter contre le détournement des lois sur le blasphème. Pour ce faire, il a mis sur pied plusieurs garde-fous administratifs, par exemple en confiant désormais à l'officier de police (le plus haut gradé) du district l'enquête préliminaire dans ce type d'affaires. En vertu de l'article 211 du Code pénal, quiconque engage délibérément une action pénale sur de fausses accusations ou formule des accusations mensongères contre une personne sans motif licite est puni d'un emprisonnement de deux ans ou d'une amende, ou des deux. La peine encourue est un emprisonnement de sept ans et une amende si l'accusation mensongère concerne une infraction emportant la peine capitale, ou l'emprisonnement à vie ou un emprisonnement de plus de sept ans.

55. Le Pakistan a également pris diverses mesures palliatives afin de renforcer la participation des minorités à tous les domaines la vie publique. Au Penjab, 5 % des emplois publics sont réservés aux minorités et 2 % des places dans les établissements publics d'enseignement sont attribués aux candidats issus des minorités. Toutes les autres provinces appliquent le quota de 5 % des emplois publics réservés.

XI. Liberté d'expression, protection des journalistes (recommandations 152.170, 152.173, 152.174, 152.175 et 152.176)

56. Le Gouvernement a promulgué la loi historique de 2021 sur la protection des journalistes et des professionnels des médias qui vise à protéger ces travailleurs contre toute forme d'atteintes, de violence et d'exploitation et faire en sorte qu'ils disposent d'un environnement sûr et sécurisé pour mener à bien leur travail.

57. La loi sur les journalistes crée une commission chargée d'accorder réparation aux journalistes après avoir instruit les plaintes et de statuer sur les possibilités d'indemnisation par les fonds fédéraux ou provinciaux concernés.

58. Les administrations provinciales ont également participé activement à la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, ainsi qu'aux enquêtes les concernant. En 2019, le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a promulgué la loi de 2019 portant modification du Fonds de dotation pour la protection des journalistes, qui prévoit une protection sociale pour les anciens journalistes âgés de 60 ans ou plus, en cas, notamment, de décès ou de blessures. Le Gouvernement du Penjab a également créé un fonds doté de 50 millions de roupies afin d'aider les journalistes concernés ou leurs familles en leur accordant jusqu'à 100 000 roupies d'indemnités. Au total, 7,8 millions de roupies ont été versées à 145 bénéficiaires pendant l'exercice 2020-2021. Les autorités ont en outre annoncé le versement d'une allocation ponctuelle de 100 000 roupies, au titre d'un plan de soutien aux journalistes dans le contexte de la COVID-2019. Les veuves recevaient 10 000 roupies par mois. Au total, 89 journalistes ont bénéficié de ce plan, dans le cadre duquel 5,525 millions de roupies, selon les estimations, ont été distribuées. Le Département de l'information du Baloutchistan a créé un fonds d'aide sociale spécial indemnifiant les journalistes en cas de blessures graves ou leurs familles en cas de décès.

XII. Lutte contre la traite/le trafic illicite des personnes (recommandations 152.187, 152.188, 152.189 et 152.190)

59. Au niveau fédéral, les lois de 2018 sur la prévention de la traite des personnes et du trafic de migrants ont été promulguées afin de prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic de migrants par voies terrestre, maritime et aérienne. Les règlements d'application associés ont été établis et approuvés par le Gouvernement en 2020. Depuis l'adoption de ces lois, plus d'un millier d'enquêtes liées à la traite de personnes ont été menées et 161 déclarations de culpabilité ont été prononcées.

60. Le Pakistan a également conclu plusieurs accords bilatéraux, trilatéraux et quadrilatéraux de coopération relative à la lutte contre la traite avec l'Afghanistan, l'Australie, l'Azerbaïdjan, la Grèce, l'Iran, la Türkiye, Oman et le Royaume-Uni. En outre, le Gouvernement a adopté en décembre 2020 le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants qui renforce les moyens mis à la disposition du Service fédéral des enquêtes.

XIII. Travail, création d'emplois et réduction de la pauvreté (recommandations 152.191, 152.192, 152.193, 152.194, 152.195, 152.196, 152.197, 152.198, 152.199, 152.200, 152.201, 152.202, 152.203, 152.204, 152.205, 152.206, 152.207 et 152.208)

61. La législation interdisant l'emploi des enfants est en vigueur sur tout le territoire pakistanais. En juillet 2020, le Gouvernement a interdit le travail domestique des enfants en modifiant au niveau fédéral la loi de 1991 sur l'emploi des enfants. Par ailleurs, en 2018, le Gouvernement de la province du Khyber Pakhtunkhwa a mis en place une politique relative au travail des enfants. Dans toutes les provinces, les inspecteurs du travail se rendent régulièrement dans des usines pour effectuer des contrôles et, en cas d'infraction, infliger des amendes.

62. Dans le Territoire de la capitale Islamabad, sur le plan administratif, le Ministère des Pakistanais de l'étranger et de la mise en valeur des ressources humaines a mis sur pied une cellule sur le travail des enfants, dans le cadre de laquelle il entend coordonner la lutte contre ce fléau et élaborer, avec l'assistance technique du bureau de pays de l'Organisation internationale du Travail, un plan d'action national faisant l'objet d'un consensus.

63. Pour donner effet au droit au travail, le Gouvernement du Penjab a créé un portail de l'emploi qui recense les actifs de la province, les aide à renforcer leurs compétences et à trouver des emplois correspondant à leur profil, et les sensibilise à leurs droits et responsabilités. Le Département du travail a commencé à enregistrer gratuitement en ligne les usines, commerces et autres établissements, avec l'aide du Conseil des technologies de l'information du Penjab.

64. Au Baloutchistan, la Direction de la formation des ressources humaines propose de former les jeunes dans 21 centres de formation technique et professionnelle répartis dans plusieurs districts, en mettant l'accent sur l'enseignement professionnel et les compétences techniques axés sur l'emploi. Des mesures sont également prises pour améliorer les normes de sécurité et de santé au travail dans quatre districts (Hub, Quetta, Dukki et Sharag). Pour ce faire, le Département du travail et des mines propose d'acheter, pour un montant estimatif de 140 millions de roupies, une unité mobile de protection de la santé et de la sécurité au travail pour les travailleurs des districts de Quetta et de Hub, et ceux du secteur minier des districts de Dukki et de Sharag.

65. La Division de la lutte contre la pauvreté et de la protection sociale administre plusieurs régimes de sécurité sociale afin de réduire la pauvreté. Dans le cadre du programme d'aide au revenu Benazir et du programme Ehsaas Kafaalat, des allocations non assorties de conditions sont versées aux familles qui y ont droit. Pendant la pandémie, le programme d'aide d'urgence en espèces Ehsaas a été mis en place afin d'aider les familles pauvres touchées par la pandémie de COVID-19. Au total, environ 180 milliards de roupies ont été versées à environ 14,9 millions de personnes, soit 12 000 roupies par bénéficiaire. En outre, un projet pilote a été lancé dans le cadre du programme d'aide au revenu Benazir visant à ouvrir des comptes d'épargne et à former les bénéficiaires du programme aux questions financières.

66. Le Gouvernement du Penjab a également pris plusieurs mesures afin de réduire la pauvreté. On citera, par exemple, le programme Humqadam, un programme de génération de revenus et un dispositif de formation pour les personnes handicapées, le programme Sila-e-Fun pour les artistes âgés, le programme Nayee Zindagi pour les victimes d'attaques à l'acide, le programme Ba-himmat Buzurg pour les personnes âgées pauvres, le projet d'investissement dans le capital humain du Penjab pour les femmes enceintes, les mères allaitantes et les jeunes parents et le programme Masawaat pour les personnes transgenres. Par ailleurs, les autorités du Penjab continuent d'élaborer une politique de protection sociale afin de favoriser l'autonomisation socioéconomique des personnes vulnérables et marginalisées, au moyen d'une assistance pécuniaire, de mesures volontaristes en faveur du marché du travail et de systèmes de pensions contributives et non contributives. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa propose également aux populations locales des ateliers de développement des compétences et de formation aux activités génératrices de revenus. Il a notamment mis en place un nouveau projet d'atténuation de la pauvreté par le développement de l'aviculture rurale. Quant au Gouvernement de la province du Sind, il dirige un programme de réduction de la pauvreté précédemment administré au niveau local par les conseils d'union.

XIV. Logement (recommandation 152.209)

67. En octobre 2018, le Gouvernement a annoncé le lancement du programme Naya Pakistan, qui vise à accroître l'offre de logements abordables dans le pays et donner effet au droit qu'a toute personne de bénéficier d'un niveau de vie suffisant. Ce programme a pour objet de promouvoir le financement de logements à bon marché et de permettre leur remboursement par des versements de faible montant échelonnés sur vingt ans.

68. En octobre 2020, le programme Mera Pakistan Mera Ghar a été mis en place pour permettre aux banques de financer la construction et l'acquisition de logements à des taux d'intérêt très faibles.

69. Le Gouvernement du Penjab prévoit de construire 5 millions de logements. À cet effet, il a chargé un comité de créer une banque de crédit foncier, d'examiner les lois, règles et règlements, d'évaluer les possibilités foncières et d'envisager les différents modèles de financement possibles. Par ailleurs, les services nationaux d'ingénierie ont fourni des plans provisoires de logements à loyer modéré et ont repéré des terrains qui se prêtent à la construction de logements abordables. En 2021, les autorités du Penjab ont lancé un projet de logements périurbains dans les villes de Raiwind, Mandi Bahauddin Din, Chunian, Khanewal, Mianwali, Shujaabad, Dera Ghazi Khan, Chiniot, Khushab et Sargodha.

XV. Droit à la santé (recommandations 152.210, 152.211, 152.212, 152.213, 152.214, 152.215, 152.216, 152.217, 152.218, 152.219 et 152.220)

70. En 2020, le Gouvernement fédéral a lancé son programme phare visant à fournir à chacun des services de santé de base gratuits et de qualité, dans le cadre d'un régime de microassurance santé. Ce programme, intitulé Sehat Sahulat, permet aux citoyens défavorisés de bénéficier rapidement et dignement, sur l'ensemble du territoire national, des soins médicaux gratuits auxquels ils ont droit.

71. Entre 2019 et 2020, le taux de mortalité infantile a diminué, passant de 55,7 à 54,2 décès pour 1 000 naissances vivantes, de même que le taux de mortalité néonatale, qui est passé de 41,2 à 40,4 décès pour 1 000 naissances vivantes. Au cours de la même période, le taux de mortalité maternelle a également reculé, passant de 189 à 186 décès pour 100 000 naissances. Le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a quant à lui augmenté de 68 à 69,3 %.

72. Les administrations provinciales font également des efforts pour améliorer les services de santé et permettre à un plus grand nombre de personnes d'y accéder. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a ainsi débloqué un montant unique de 2,4 milliards de roupies pour le programme élargi de vaccination au titre du budget 2021-2022, dont il a augmenté la part allouée à la santé, la faisant passer de 124 à 142 milliards de roupies. Dans cette province, les centres de facilitation mènent des activités de sensibilisation à la santé et à la nutrition des enfants et aident les femmes à accéder aux services sociaux.

73. En outre, des professionnelles de santé interviennent en tant qu'agents du changement, notamment en zone rurale, auprès des populations, auxquelles elles fournissent des prestations médicales de base. Le Département de la santé du Khyber Pakhtunkhwa s'emploie notamment à améliorer la prise en charge, à mettre en œuvre le programme Sehat Sahulat et à renforcer les établissements d'enseignement médical. Il s'agit notamment d'accélérer la conversion de 200 unités sanitaires de base en centres d'accouchements assistés par du personnel de santé et ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour un coût total de 1 652 millions de roupies, mais également de rénover tous les centres de santé ruraux de la province et de convertir 50 d'entre eux en établissements ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour un coût total de 934 millions de roupies. Six administrations de district ont reçu pour mission de renforcer les établissements de santé secondaires sur le plan opérationnel, par la fourniture de matériel et de médicaments, mais également par l'allocation des ressources en personnel supplémentaires. En outre, des cadres de gestion de la santé ont été établis et dotés de budgets pouvant atteindre 2 millions de roupies pour l'achat de médicaments phares, la réalisation des travaux de réparation et d'entretien, et le pourvoi de postes vacants pendant trois mois.

74. Le Penjab s'est également renforcé sur les plans structurel et institutionnel. Pendant l'exercice 2022, 107,004 et 23,098 milliards de roupies ont été alloués respectivement au Département des soins spécialisés et de la formation médicale et au Département des soins primaires et secondaires. Cinq cent soixante-seize unités sanitaires de base, 35 unités sanitaires rurales et 16 dispensaires convertis en centres de santé urbains ont été modernisés, 8 entrepôts ont été construits et 483 ambulances rurales ont été achetées dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge sanitaire. Vingt-quatre pédiatres ont été recrutés pour les centres de santé ruraux, de même que 179 médecins, 191 infirmières, 977 professionnelles de santé et 74 agents de santé. Quatre-vingt-sept mille huit cents deux prestataires de soins de santé/agents de sensibilisation ont été formés à la prise en charge maternelle et néonatale, à la nutrition et aux services de planification familiale, et des efforts particuliers ont été déployés pour fidéliser les sages-femmes communautaires. Par ailleurs, les nouvelles technologies sont désormais utilisées pour assurer le suivi et l'évaluation des services de santé. Depuis 2018, 1 164 unités supplémentaires de traitement ambulatoire et 29 centres de stabilisation du traitement des enfants malnutris ont été créés. Depuis 2017, la Punjab Health Facilities Management Company s'efforce d'assurer la présence d'un personnel en nombre suffisant dans les établissements de santé.

75. En ce qui concerne la mortalité maternelle et infantile, le Département des soins de santé primaires et secondaires a conçu, dans le cadre de son programme intégré de nutrition et de santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, une stratégie globale qui prend en compte les facteurs de prévention pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile. Ainsi, les services obstétricaux et néonataux d'urgence, qu'ils répondent aux besoins d'une prise en charge primaire ou globale et secondaire, ont vu leurs moyens augmenter, à la fois pour ce qui est du renforcement des capacités du personnel, mais également en ce qui concerne l'obtention de médicaments et de matériel supplémentaires, le suivi et l'encadrement des équipes et la gestion des locaux.

76. Le Gouvernement du Baloutchistan a augmenté son budget, le faisant passer de 31,4 milliards de roupies pour la période 2020-2021 à 44,6 milliards pour l'exercice 2022. Au total, 191 projets de développement sont en cours de déploiement, dont 86 sont nouveaux. L'attribution d'une carte de santé à plus de 1,8 million de familles dans la province a été approuvée en 2022. Dans ce dispositif, chaque famille bénéficiera d'une couverture universelle d'une valeur d'un million de roupies, ce qui lui permettra d'obtenir rapidement une prise en charge de qualité dans les hôpitaux du secteur public et du secteur privé. Le Département de la santé du Baloutchistan a accordé le statut d'établissement d'enseignement médical à onze hôpitaux de district. D'ici à 2026, 470 médecins qualifiés devraient commencer à recevoir leur diplôme des facultés de médecine publiques de cette province, à la suite de l'augmentation du nombre d'étudiants admis (de 192 à 320) à l'école de médecine de Bolan et de l'accréditation des facultés de médecine de Jhalawan, de Loralai et de Mekran par le Conseil médical national.

77. Le Gouvernement du Sind a alloué 199,72 milliards de roupies à la construction, au renforcement, à la modernisation et à la rénovation des infrastructures de santé, notamment à la réhabilitation et à l'agrandissement d'établissements de différents niveaux (hôpitaux de district, hôpitaux locaux, centres de santé ruraux, etc.) et de facultés de médecine.

78. Pendant l'exercice 2022, plusieurs programmes/activités de soutien nutritionnel ont été mis en place aux niveaux national et provincial. Un projet de 312 milliards de roupies a été spécialement conçu par le Ministère de la réglementation et de la coordination des services de santé afin de réduire la prévalence de la malnutrition dans 67 districts. Un Plan d'action national pour la nutrition est également déployé. Les données révisées du tableau national de composition des aliments agroécologiques ont été validées et la version définitive du rapport est en cours d'établissement. Le rapport sur la mise en œuvre de la politique de développement de la petite enfance, le rapport sur le dialogue relatif aux politiques nationales et le rapport sur les principales pratiques en matière de soins familiaux ont été diffusés.

79. Une prise en charge nutritionnelle visant à réduire les effets de la COVID-19 sur les moyens de subsistance des ménages les plus pauvres du sud du Penjab a été proposée dans trois districts (Bhakkar, Khushab et Mianwali). Au Baloutchistan, un dispositif similaire a également été mis en place. Il vise à améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire par la création de jardins potagers et la mise en place d'activités de sensibilisation, de mobilisation et de renforcement des capacités. Les services de transfert monétaire assorti de conditions prévus dans le cadre du programme Ehsaas Nashonuma sont opérationnels dans 14 districts et sont en cours de déploiement dans 50 autres.

80. Des ateliers de sensibilisation à la nutrition et de promotion de la nutrition ont été organisés à l'intention de fonctionnaires en milieu de carrière issus de différentes administrations fédérales et provinciales et des traductions en ourdou des directives nationales pour une meilleure nutrition ont été diffusées.

XVI. Droit à l'éducation (recommandations 152.221, 152.222, 152.223, 152.224, 152.225, 152.226, 152.227, 152.228, 152.229, 152.230, 152.231, 152.232, 152.233, 152.234, 152.235, 152.236 et 152.237)

81. En 2017, le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle a élaboré une directive sur les normes minimales pour une éducation de qualité au Pakistan. Cette directive

constitue le socle commun que doivent adopter les provinces et les autres administrations locales pour assurer un enseignement de qualité. Ce document décrit précisément les objectifs et les normes minimales pour les apprenants, les programmes scolaires, les manuels et autres supports pédagogiques, les compétences attendues des enseignants, les modes d'évaluation, les normes d'apprentissage et de développement, et l'environnement scolaire. En 2018, le cadre de la politique d'éducation nationale a été établi. Ce cadre fait de l'amélioration de la qualité de l'éducation un domaine prioritaire de l'action des pouvoirs publics.

82. En 2019, le Programme scolaire national unique a été approuvé pour tous les établissements d'enseignement, l'idée étant de proposer un système unifié autour de programmes et de supports pédagogiques communs et d'une plateforme unique d'évaluation garantissant à tous l'égalité d'accès à une éducation de qualité. Le Punjab et le Khyber Pakhtunkhwa ont approuvé le Programme scolaire unique, tandis que le Baloutchistan s'est engagé à l'adopter. La première phase du Programme a été inaugurée en mars 2021 et les deuxième et troisième phases seront mises en œuvre d'ici à 2023. Le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle travaille également à l'élaboration de la Politique d'éducation nationale.

83. Il est prévu, dans le cadre du Programme scolaire national unique, que les madrassas, ou établissements religieux, soient fusionnées en un système éducatif unifié. Le Ministère et la Fédération des séminaires religieux ont convenu en principe d'inscrire ces établissements dans le champ de l'éducation formelle, conformément au Programme scolaire national unique.

84. Chaque administration provinciale chargée de l'éducation a élaboré son plan sectoriel pour la période 2019-2025, en mettant un accent particulier sur l'éducation des filles, afin de réduire les disparités de genre en matière de scolarisation. En 2020, le Département de l'enseignement secondaire du Gouvernement du Baloutchistan a élaboré un plan de retour à l'école afin de réduire le nombre d'enfants déscolarisés. Ce plan a permis à 86 856 enfants de retourner sur les bancs de l'école pendant l'année scolaire 2020/21.

85. En février 2021, le Gouvernement du Punjab a lancé une campagne de scolarisation, ciblant en particulier les enfants qui avaient abandonné leurs études après la fermeture prolongée de leur établissement en raison de la pandémie de COVID-19. Cette campagne a permis de rescolariser plus de 634 000 enfants en trois mois. Pour la première fois, les nouvelles inscriptions ne pouvaient se faire qu'au moyen du formulaire B, afin d'écartier le risque d'absentéisme. Près de 92 % des formulaires B des nouveaux inscrits ont à ce jour été vérifiés. Dans la province du Sind, la campagne de scolarisation a permis de réduire le nombre d'abandons scolaires. Par ailleurs, des écoles ont été converties en établissements de degré supérieur afin d'améliorer les taux de transition, et le recrutement au mérite des enseignants a été institué.

86. L'accès à l'éducation est également assuré par la mise à disposition de ressources pédagogiques en ligne. Afin d'atténuer les effets négatifs de la COVID-19 et de réduire les taux d'abandon scolaire, le Département de l'enseignement secondaire du Punjab a encouragé l'apprentissage à distance dans le cadre de son programme Taleem-Ghar, qui associe une nouvelle chaîne de télévision câblée, un site Web spécialisé et une application mobile. Dans la province du Sind, le Département de l'enseignement élémentaire et secondaire a mis en ligne des supports pédagogiques gratuits afin de permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité pendant la fermeture de leur établissement. Un portail d'apprentissage, dont les contenus numériques permettent aux élèves de parfaire leurs connaissances et sont doublés pour une meilleure compréhension, a été lancé. La chaîne YouTube officielle du Département de l'enseignement élémentaire et secondaire a été créée pour les élèves des classes de niveau 1 à 10. Une plateforme de questions-réponses a également été conçue afin d'éveiller l'intérêt des élèves, des parents et du grand public pour les grandes questions théoriques de la physique, de la chimie, de la biologie et des mathématiques.

87. Le Département de l'enseignement scolaire a créé, en collaboration avec le Conseil des programmes et des manuels scolaires du Punjab, un répertoire officiel de manuels scolaires numériques appelé « E-Learn ». Sur ce site Web, les élèves ont accès à 30 manuels de sciences et de mathématiques pour les classes de niveau 1 à 12. Ces manuels sont enrichis de 13 047 vidéos pédagogiques, 592 simulations, 2 100 minutes de documents audio et 1 830 documents d'animations. En 2020, le premier manuel d'éducation de la petite enfance, « Little Library »,

a été publié à l'intention des élèves de classes de maternelle et de niveau 1. Il propose 12 livrets thématiques, différentes images et formes qui facilitent les apprentissages.

88. Les administrations fédérales et provinciales ont également mis en place des mesures d'incitation financière afin de garantir l'accès à l'éducation. Au Penjab, les autorités ont lancé en 2017 le programme *Zeveer-e-Taleem* dans le but d'améliorer les taux de scolarisation, d'assiduité et de rétention des filles dans les établissements secondaires. Au titre de ce programme, une allocation mensuelle de 1 000 roupies est versée aux jeunes filles des classes de niveau 6 à 10 qui ont un taux d'assiduité de 80 % dans les écoles publiques primaires et secondaires de 16 districts où le niveau d'alphabetisation est faible. Depuis 2017, 813 123 filles ont reçu cette prestation en espèces dans le cadre de ce programme. D'autres mesures incitatives ont été prises, notamment la gratuité des manuels scolaires jusqu'au niveau « matric » (dix années d'enseignement), l'exonération des frais d'études au niveau matric à l'exception de la contribution de 20 roupies par mois au Fonds *Farooq-e-Taleem*, et la fourniture d'uniformes aux élèves défavorisés. Dans la province du Sind, des allocations d'un montant total de 1,5 milliard de roupies ont été distribuées, par l'intermédiaire de banques virtuelles, à plus de 350 000 filles pour qu'elles puissent poursuivre leurs études secondaires. Dans la province du Khyber Pakhtunkhwa, les filles scolarisées dans des établissements publics ou privés bénéficient de bourses d'études sur critères sociaux et au mérite.

89. Les dépenses consacrées aux écoles et à leur équipement ont augmenté et le recrutement au mérite du personnel enseignant se poursuit. Dans le cadre de son programme de soutien à l'éducation, le Gouvernement du Baloutchistan convertit, avec l'aide de l'Union européenne, 100 écoles primaires publiques en établissements de premier niveau du secondaire et ouvre 900 classes destinées à l'accueil des nouveaux inscrits et au renforcement de l'accès à l'enseignement secondaire. Neuf mille quatre cents trente-trois postes d'enseignants (rémunérés aux échelons 9 à 15) sont actuellement pourvus dans le cadre d'une procédure indépendante de sélection au mérite et 2 149 recrutements d'enseignants (à l'échelon 17) ont été programmés par la Commission de la fonction publique.

90. Le Gouvernement du Sind a converti 54 écoles de filles en établissements secondaires et a achevé la construction de 29 écoles, tandis que 25 autres écoles de filles sont en construction. Parmi les autres initiatives, citons le programme pour le droit des filles à l'éducation de l'UNESCO, mis en œuvre par le Département de l'enseignement scolaire et de l'alphabetisation dans le district de Tharparkar, un programme de transition scolaire pour les filles de Mithi, Diplo, Kaloi, Nagarparkar et Islamkot, un projet d'autonomisation des filles mené par AZCorp et le projet Wins de l'UNICEF.

91. Le Gouvernement du Penjab a également ouvert 202 centres du Programme d'apprentissage accéléré, a créé des infrastructures scolaires et inauguré plusieurs programmes afin d'aider certains districts à rattraper leur retard. En 2021, le programme *Insaf Afternoon School* a été lancé. Il a pour objectif de convertir des écoles en établissements de niveau supérieur. Lors d'une première phase, le dispositif a concerné 577 écoles de 22 districts. Lors d'une seconde phase, 10 000 écoles primaires ont été converties en établissements secondaires, sans que leurs locaux ne soient modifiés. Le programme de construction et de rénovation des écoles du Penjab a été achevé en juin 2021. Il visait à moderniser les infrastructures scolaires publiques de certains districts, notamment par la création de 2 000 salles de classe, l'ouverture de 110 écoles modèles, la rénovation de 1 000 laboratoires scientifiques et informatiques et la réhabilitation de 400 bibliothèques. En outre, 1 227 écoles élémentaires ont été converties en établissements du second degré, sans modification des infrastructures existantes.

92. Au Penjab, un cadre d'amélioration de l'environnement scolaire, fondé sur 24 indicateurs et organisé en quatre domaines, a été adopté. Après avoir été mené avec succès dans 10 districts sous la forme d'un projet pilote, ce cadre a été déployé dans l'ensemble de la province. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a lancé en 2021 un programme de conversion des établissements scolaires, afin de réduire le taux d'abandon et rééquilibrer les effectifs dans les écoles surpeuplées. Dans le cadre de ce programme, les écoles primaires sont converties en collèges, les collèges en lycées et les lycées en établissements secondaires de degré supérieur. Dans un premier temps, ce programme concernera 120 établissements de 16 districts, dont 76 écoles de garçons et 44 écoles de filles.

XVII. Discrimination à l'égard des femmes/protection des femmes (recommandations 152.239, 152.240, 152.241, 152.242, 152.243, 152.244, 152.245, 152.246, 152.248, 152.249, 152.250, 152.251, 152.252, 152.253, 152.255, 152.256, 152.257, 152.258, 152.259, 152.260, 152.261, 152.262, 152.263, 152.264, 152.265, 152.266, 152.267, 152.268, 152.269, 152.270, 152.271, 152.272 et 152.273)

93. Le Gouvernement fédéral a mis en œuvre un certain nombre de lois, de politiques, de programmes et d'autres mesures visant à supprimer les disparités de genre et à donner des moyens d'action aux femmes. En ce qui concerne les politiques, le programme Kafaalat a été mis en place en 2020. Il visait à réformer le programme d'aide au revenu Benazir en prenant en compte l'inflation dans les transferts monétaires, ce qui a permis d'augmenter de 4,6 à 7 millions le nombre des femmes bénéficiant de ce dispositif. En outre, le programme d'aide d'urgence en espèces Ehsaas a été mis en place. Il apporte une aide pécuniaire d'urgence ponctuelle aux ménages pauvres et vulnérables qui ont subi de plein fouet les effets de la pandémie de COVID-19. Quelque 3,7 millions de femmes (soit 48,9 % des bénéficiaires) ont reçu cette aide.

94. Le Gouvernement du Penjab a adopté en 2018 la Politique pour le développement des femmes, qui oblige toutes les entités du secteur public à garantir une représentation minimale de 33 % de femmes. En 2020, le Baloutchistan a mis en œuvre la Politique pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, afin de protéger, promouvoir et réaliser les droits des femmes en leur offrant les mêmes perspectives socioéconomiques que les hommes, notamment en ce qui concerne l'accès aux postes à responsabilité dans le secteur public et dans le secteur privé. L'intégration des questions de genre, la gouvernance tenant compte de la problématique femmes-hommes, la législation favorable aux femmes, l'accès à la justice et l'amélioration des services sociaux comptent parmi les axes prioritaires de cette politique.

95. Outre les mesures de politique générale, le Pakistan a également adopté divers textes de loi pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment le harcèlement, la privation des droits successoraux, la violence domestique, les attaques à l'acide et le viol. En janvier 2022, le Parlement a modifié la loi de 2010 relative à la protection des femmes contre le harcèlement au travail afin de l'étendre aux lieux de travail non conventionnels et d'élargir le harcèlement au travail aux cas de discrimination sexuelle sur le lieu de travail. L'État a en outre promulgué la loi de 2021 contre le viol (enquête et procès) et la loi de 2020 sur l'application des droits de propriété des femmes.

96. Les autorités de la province du Penjab ont promulgué la loi de 2019 sur les travailleurs domestiques, qui régleme les conditions de travail, les horaires et les congés et plus globalement l'emploi des travailleurs domestiques. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a également promulgué plusieurs lois essentielles en ce qui concerne la protection contre la discrimination, la lutte contre le harcèlement, la garde d'enfants, le congé de maternité et l'égalité salariale. La loi de 2021 sur le bien-être et la protection des travailleurs à domicile a été promulguée. Elle précise les droits et devoirs des travailleurs à domicile, et aborde les problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Un projet de loi sur la protection des femmes est également à l'étude dans la province du Khyber Pakhtunkhwa. Il concerne tous les aspects des infractions commises à l'égard des femmes, le signalement de ces infractions, les poursuites judiciaires et la protection des victimes et des témoins.

97. Le Comité national d'élaboration des politiques judiciaires entend appliquer efficacement les lois pénales et rendre rapidement justice aux victimes de la violence fondée sur le genre, en tenant compte des questions qui y sont liées. Il a donc demandé en 2019 à toutes les hautes cours provinciales de créer des tribunaux spécialisés dans les affaires de violence de genre. Conformément aux directives du Comité, 36 tribunaux de ce type ont été créés au Penjab, 27 dans la province du Sind, 29 dans le Khyber Pakhtunkhwa, 1 au Baloutchistan et 2 dans le Territoire de la capitale Islamabad. En outre, 36 officiers judiciaires sont affectés à ces tribunaux dans le Pendjab, 46 dans le Sind, 32 dans le Khyber Pakhtunkhwa, 1 dans la province du Baloutchistan et 1 dans le Territoire de la capitale

Islamabad. La loi relative à la lutte contre le viol récemment adoptée prévoit également la création de tribunaux spécialisés.

98. Le dispositif adopté par le Gouvernement comprend également des mesures administratives et institutionnelles. Une unité de protection des femmes a été créée en mai 2021 au sein du Centre de facilitation de la police d'Islamabad, afin d'encourager les femmes victimes de harcèlement sexuel, de viol et de travail forcé à dénoncer les faits auprès d'une équipe compétente, composée de policières, de juristes, de psychologues et de médecins.

99. Des lignes d'assistance téléphonique ont été ouvertes sur l'ensemble du territoire afin de faciliter les signalements. En 2019, le Punjab a ouvert 186 lignes d'assistance gérées exclusivement par des policières. En 2020, 32 % de l'ensemble des postes de police de cette province proposaient ce type de service. La police du Punjab a également ouvert trois postes administrés par un personnel exclusivement féminin, à Lahore, Rawalpindi et Faisalabad, afin d'encourager les femmes à dénoncer les infractions dont elles sont victimes. La Commission de la condition de la femme a également ouvert un service d'assistance téléphonique (1043) pour les femmes du Pendjab, afin de leur dispenser des conseils juridiques, de les informer et d'enregistrer leurs plaintes formelles. En 2019, 1 308 plaintes ont été déposées par l'intermédiaire de ce service, contre 567 en 2020. En janvier 2021, le service d'assistance téléphonique du Baloutchistan a été inauguré. Il a pour mission de recueillir les plaintes des femmes qui dénoncent des faits de harcèlement au domicile ou au travail.

100. Au Baloutchistan, un guichet unique a été mis sur pied pour les victimes d'infractions commises à l'égard des femmes. Il propose un accueil centralisé, regroupant une ligne d'assistance téléphonique ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une offre d'examen médicaux, des consultations juridiques, un soutien psychosocial, un service d'orientation vers des hébergements de longue durée et une protection globale pour les personnes ayant subi la violence de genre. Le Département de la protection sociale du Punjab a ouvert un centre de protection modèle à Multan. En 2020, ce centre avait recueilli 2 684 plaintes. En outre, douze centres de crise Shaheed Benazir Bhutto pour femmes ont été ouverts à Bahawalpur, Dera Ghazi Khan, Mianwali, Sahiwal, Faisalabad, Muzaffargarh, Khushab, Rawalpindi, Lahore, Mutlan Sialkot et Vehari. Trois autres sont en construction à Rawalpindi, Gujranwala et Faisalabad. Entre 2019 et 2020, 7 400 femmes ont bénéficié de mesures de réparation dans ces centres. Dans la province du Khyber Pakhtunkhwa, 8 foyers d'accueil Dar-ul-Aman sont opérationnels et 5 autres, destinés à fournir des services de réadaptation aux victimes de la violence, sont en construction.

101. Dans son plan annuel de développement pour l'exercice 2021-2022, le Département de la province du Baloutchistan chargé de la promotion de la femme a prévu plusieurs programmes, consistant notamment à proposer, au siège de son administration, des incubateurs d'entreprise et des marchés réservés aux femmes, ainsi que des foyers pour femmes actives. Trois centres de crise et des foyers d'hébergement sont en construction dans différents districts. Les directives générales régissant l'exploitation de ces établissements sont en cours de révision afin d'être alignées sur les objectifs de développement durable et d'autres pratiques optimales.

102. Environ 40 180 femmes vivant en milieu rural ont bénéficié d'une formation professionnelle au titre du Fonds de développement des compétences du Punjab. Entre 2019 et 2020, le Département du développement de l'élevage et des produits laitiers a distribué 78 872 unités d'élevage avicole à des femmes rurales, qui ont également été formées à ce type d'élevage. L'Autorité de la formation technique et professionnelle a permis à 55 000 étudiantes de se perfectionner tout en recevant une allocation mensuelle de 1 000 roupies. Le Gouvernement du Punjab a pris d'autres mesures, telles que la création d'une unité de médiation et de réadaptation, l'organisation de campagnes de sensibilisation, la mise en place d'un système de stockage centralisé en ligne pour une prise en charge rapide, d'un mécanisme de suivi et d'un service d'aide juridictionnelle.

103. Le Ministère des droits de l'homme élabore actuellement une politique nationale afin de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Il collabore également avec ONU-Femmes et toutes les parties prenantes dans le pays, y compris au niveau provincial.

104. Toutes les provinces disposent d'une législation sur la violence domestique. Dans le Sind, la loi sur la violence domestique (protection et prévention) a été adoptée 2013 ; au

Baloutchistan, une loi similaire a été adoptée en 2014 ; dans la province du Penjab, la loi sur la protection des femmes contre la violence a été adoptée en 2016 ; dans le Khyber Pakhtunkhwa, la loi sur la violence domestique à l'égard des femmes (prévention et protection) a été adoptée en 2021. En vertu de ces lois, des mécanismes institutionnels ont été mis en place afin de protéger les femmes contre les mauvais traitements. Des comités de protection sont créés au niveau des districts afin de permettre aux femmes qui ont subi des violences de bénéficier d'une aide juridique et psychologique, et d'accéder à des structures d'accueil. Au niveau fédéral, un projet de loi similaire a été élaboré et soumis à l'Assemblée nationale.

105. Des organismes publics et privés proposent des formations et des séances de sensibilisation à la législation en matière d'égalité des sexes. En 2019, la Commission du droit et de la justice du Pakistan a commencé à former les fonctionnaires de justice et les procureurs à l'égalité femmes-hommes dans le cadre d'ateliers spécialisés. Elle a également lancé, à l'échelle nationale, un programme de sensibilisation des juges qui met l'accent sur cette question. En 2018, le Ministère des droits de l'homme a organisé, à l'intention des procureurs et du personnel des tribunaux, des séances de formation sur les lois protégeant les femmes. En juillet 2021, 12 ateliers de renforcement des capacités avaient été organisés et 467 procureurs et membres du personnel des tribunaux avaient été sensibilisés.

106. Entre 2016 et 2019, au niveau provincial, 1 168 juges et membres du personnel des tribunaux ont été sensibilisés à la législation relative à la question du genre, dans le cadre de 22 séances de formation organisées au Penjab. L'École de la magistrature du Khyber Pakhtunkhwa a également tenu divers ateliers de formation sur les droits des femmes, la prise en compte des questions de genre, l'autonomisation et les droits successoraux des femmes. L'École de la magistrature du Baloutchistan a organisé plusieurs séances de formation à l'intention des juges, des procureurs, des commissaires, des magistrats, des enquêteurs et des avocats récemment inscrits au barreau sur divers sujets, notamment le système de justice pour mineurs, les droits des femmes et des enfants, les droits successoraux, le harcèlement des femmes, les droits de l'enfant et la prévention des mariages précoces.

107. Depuis que la question du mariage d'enfants a été confiée aux autorités provinciales, chaque administration provinciale a pris ses propres mesures pour revoir l'âge du mariage. Le Gouvernement du Sind a promulgué la loi de 2013 portant restriction du mariage d'enfants, qui érige en infraction le mariage de toute personne de moins de 18 ans. Le Baloutchistan et le Khyber Pakhtunkhwa ont également préparé une loi restreignant le mariage précoce et un projet de loi limitant le mariage d'enfants, dans le but d'interdire le mariage des personnes de moins de 18 ans. Le Gouvernement du Penjab a également proposé un projet de loi similaire qui alourdit les peines encourues par les personnes reconnues coupables d'avoir organisé un mariage d'enfants de moins de 18 ans.

XVIII. Droits de l'enfant (recommandations 152.279, 152.280, 152.281, 152.282 et 152.284)

108. Le Gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures législatives, stratégiques et administratives pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant. Créée en 2020, la Commission nationale des droits de l'enfant est chargée de suivre la situation des droits de l'enfant et de prendre des sanctions face aux demandes de réparation des victimes. L'Institut de protection de l'enfance a été créé en 2021. Son directeur général et un conseil consultatif sur la protection de l'enfance ont également été nommés. Depuis sa création, l'Institut a sauvé 127 enfants.

109. En 2018, le Pakistan a promulgué la loi sur le système de justice pour mineurs, qui met l'accent sur la déjudiciarisation et la réinsertion sociale des enfants délinquants. En outre, la loi (Zainab) de 2020 sur le dispositif d'alerte, de secours et de relèvement a été adoptée. Elle permet le déclenchement d'alertes et d'opérations de secours en cas de disparition ou d'enlèvement d'enfants. Conformément à cette loi, l'Agence ZARRA a été créée, le Directeur général de cette agence a été nommé et les agents des postes de police ont été sensibilisés.

110. Une enquête nationale est menée en vue de mettre fin au phénomène du travail des enfants. Elle devrait contribuer à l'élaboration de politiques et à la modification des lois sur le travail des enfants. Le travail des enfants a été interdit aux niveaux fédéral et provincial

après que le Gouvernement fédéral et chaque administration provinciale ont promulgué des lois qui proscrivent l'emploi d'enfants sur le lieu de travail.

111. En ce qui concerne la lutte contre le chômage des jeunes, un service chargé des affaires de la jeunesse, créé en 2018 au sein du bureau du Premier Ministre, a mené différentes consultations afin de comprendre les problèmes auxquels se heurtent les jeunes. Ces consultations ont débouché sur la création d'un cadre national de développement de la jeunesse axé sur l'éducation, l'emploi et la participation des jeunes. Le programme Kamyab Jawan (2019-2023), qui s'inspire du cadre, a été conçu avec le soutien de plusieurs organismes des Nations Unies. Il met en avant la collaboration entre les autorités fédérales et provinciales afin de favoriser l'intégration des jeunes marginalisés, l'autonomisation économique, l'engagement civique, la protection sociale, la santé et le bien-être des jeunes et les réformes institutionnelles axées sur la jeunesse.

XIX. Personnes handicapées (recommandations 152.285 et 152.286)

112. Le Pakistan a adopté de nouvelles lois et politiques afin de renforcer l'autonomie des personnes handicapées. Une cellule spéciale du Pakistan Bait-ul-Mal a été chargée de répondre en priorité aux problèmes rencontrés par les personnes handicapées. Cet organisme apporte un soutien financier pour l'achat des prothèses, des appareils auditifs, des fauteuils roulants, des cannes blanches et d'autres dispositifs nécessaires pour répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées. La transcription en braille de livres est également assurée par le National Braille Press au Centre national d'éducation spécialisée pour personnes malvoyantes d'Islamabad.

113. Un Comité national pour l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées a été créé. Il recommandera les mesures stratégiques, juridiques et administratives propres à promouvoir la protection des droits des personnes handicapées, dans le respect de la Constitution et des conventions internationales, et améliorera le mécanisme de coordination entre les parties prenantes aux niveaux fédéral et provincial. Des quotas réservent un certain nombre d'emplois aux personnes handicapées. D'autres sont mis en place pour permettre la participation de ces personnes à la vie politique et à la prise de décisions. La Commission électorale nationale a lancé une campagne visant à informer les personnes handicapées de la possibilité de voter par correspondance. D'autres formations ont été dispensées à ces personnes ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables sur les modalités de vote prioritaire qui leur sont accordées, l'objectif étant de garantir leur participation aux scrutins.

114. La Direction générale de l'éducation spéciale a publié un manuel et des directives sur l'accessibilité et le code d'accessibilité du Pakistan de 2006, dans le but de créer un environnement sans obstacle pour les personnes handicapées. Ces documents ont été diffusés auprès de tous les services concernés. Les administrations fédérales et provinciales ont été déclarées accessibles aux personnes handicapées, car elles disposent d'équipements d'accessibilité à chaque station de bus du réseau de transport public. Par ailleurs, les bâtiments publics sont équipés de fauteuils spéciaux, de plateformes élévatoires et de rampes d'accès, notamment.

115. À la mi-2019, le Ministère des droits de l'homme a organisé, à l'intention des administrations provinciales et régionales (territoires du Gilgit-Baltistan et de l'Azad Jammu-et-Cachemire), des ateliers afin de renforcer les capacités des fonctionnaires chargés de mettre en œuvre la Convention relative aux personnes handicapées et la législation associée, ainsi que de suivre les mesures requises.

Perspectives et problèmes rencontrés

116. Le Pakistan reste déterminé à donner à ses citoyens les moyens de réaliser et d'exercer les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de base, y compris le droit au développement. Le dialogue permanent avec le mécanisme de l'Examen périodique universel et la suite donnée aux recommandations qui en sont issues montrent que les autorités sont

résolues à coopérer avec le Conseil des droits de l'homme et ses procédures connexes. Fort de son dynamisme démocratique, le Pakistan continuera de défendre les libertés fondamentales, notamment en répondant aux besoins de ces citoyens et en créant un environnement dans lequel ceux-ci peuvent exercer en permanence leur droit à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Les autorités pakistanaises attachent une grande importance au rôle que peuvent jouer des médias libres, un système judiciaire indépendant et une société civile dynamique dans le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme pour tous.

117. Le Gouvernement fait tous les efforts possibles pour promulguer des lois utiles, mettre en œuvre les politiques et prendre les mesures administratives pour qu'elles soient suivies d'effet. Malgré des ressources et des moyens limités, il a pris l'engagement d'améliorer en permanence la situation des droits de l'homme dans le pays.

118. Conscient que les droits de l'homme sont interdépendants, le Pakistan continuera à prendre des mesures législatives et administratives pour améliorer le niveau de vie de la population, notamment en la protégeant contre la crise financière mondiale, les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Face aux récentes catastrophes climatiques qui ont frappé le pays et au cours desquelles des millions de personnes ont perdu leurs moyens de subsistance et plus d'un millier d'autres ont péri, le Gouvernement prend, avec le soutien de la communauté internationale, toutes les mesures de secours d'urgence et de relèvement afin d'aider l'ensemble de la population, en particulier les personnes marginalisées et vulnérables.
